

# SITE REMARQUABLE DU GOUT DE CHATEAUNEUF DU PAPE

## CHARTRE DE QUALITE CAVEAU DE VENTE DE VIN



### **Le signataire de la présente charte s'est engagé à :**

Garantir une propreté des locaux et une hygiène irréprochable de l'ensemble du matériel utilisé,

Proposer à sa clientèle une dégustation qui, sauf entente préalable, sera gratuite et commentée. Elle devra être dénuée d'arguments trompeurs ou dénigrants envers les autres caveaux,

Ne pas vendre de boissons alcooliques aux mineurs non accompagnés par un adulte, et de n'en servir qu'aux mineurs accompagnés par un adulte,

Servir à la dégustation des vins conservés à température optimale et mettre à disposition de sa clientèle des crachoirs,

Afficher de manière claire et non équivoque les prix de vente, en indiquant s'ils s'entendent à l'unité ou pour un nombre de bouteilles prédéfini. Il en sera de même avec le coût des expéditions qui devra être aisément compréhensible par la clientèle,

Ne contraindre à aucune obligation d'achat, ni à aucun minima quantitatif. Les bouteilles doivent pouvoir être achetées à l'unité,

A suivre la satisfaction de ses clients.

### **Il s'efforce aussi à :**

Afficher ses jours et horaires d'ouverture et à assurer une permanence pendant ces heures d'ouverture,

Etre ouvert et accueillir le public de début mars à fin octobre, et s'astreint à être ouvert durant les week-ends en juillet et août,

Entretenir les abords et l'intérieur du lieu de vente,

Former ses collaborateurs aux spécificités des vins de Châteauneuf-du-Pape,

Essayer de faciliter l'accueil à tous les types de public, non francophones, familles avec enfants, personnes handicapées, seniors...

Parler autant que possible anglais à sa clientèle étrangère non francophone,

Proposer de l'eau ou du jus de raisin aux enfants et aux personnes ne buvant pas de boissons alcooliques,

Utiliser des verres adaptés à la dégustation des vins de Châteauneuf-du-Pape, a minima type Expert,

Offrir à sa clientèle des informations sur la gastronomie locale, les lieux touristiques et les points d'information. Mettre à disposition du public les fiches « Ballade en Provence » éditées par l'Office de tourisme intercommunal ainsi que celles afférentes au sentier viticole de l'appellation. Informer sur l'offre culturelle et artistique disponible à proximité de l'appellation,

Participer au moins une fois par an à un événement organisé sur l'appellation Châteauneuf-du-Pape en partenariat avec l'association locale du site remarquable du goût ou sur un autre site remarquable,